

Pour nous, nous croyons que l'encombrement de la profession médicale tient à plus d'une cause, et que le remède à cette *pléthore* doit être cherché ailleurs que dans la sévérité des examens préliminaires.

En premier lieu, constatons qu'aujourd'hui nous subissons la conséquence d'un état de choses qui, heureusement, n'existe plus, mais qui, il y a quelques années, a donné naissance à un grand nombre de vocations médicales improvisées. On sait en effet que nos écoles de médecine ont eu pendant longtemps le droit d'admettre à l'étude de la médecine en dehors des examens ordinaires du Bureau. Nombre de jeunes gens ont profité de l'occasion, et beaucoup d'entre eux n'avaient jamais fait l'ombre d'un cours d'études. En certain endroits on n'était pas très scrupuleux sur le choix des candidats, et l'on a vu des ex-tailleurs et des ex-forgerons passer de la boutique aux bancs de l'institution qui les admettait si facilement. S'ils eussent eu à subir un examen sérieux, combien de ces aspirants eussent échoué ?

En outre, il nous semble que l'on pousse trop volontiers les jeunes gens vers les professions libérales. La multiplication excessive de nos collèges classiques a mis l'éducation secondaire à la portée de tous, et la conséquence en est qu'un grand nombre des élèves qui fréquentent ces collèges ne présentent guère les aptitudes nécessaires à une éducation supérieure. Fils de cultivateurs, ils rougiraient d'aller tenir le manche de la charrue après avoir pâli sur les livres. Aptes ou non, ils entendent bien devenir notaires, avocats ou médecins. Si les directeurs de nos collèges prenaient la chose en considération, et cherchaient à éloigner des études professionnelles les sujets qui n'ont pas les aptitudes nécessaires, ils nous rendraient un fier service. Que de jeunes gens auraient fait d'excellents agronomes ou de bons industriels qui ne sont aujourd'hui et ne seront toujours que des demi-médecins ! Avec leur sens pratique avant tout, nos compatriotes d'origine anglaise calculent mieux que nous les chances de l'avenir. Aussi savent-ils diriger leurs jeunes sujets vers le génie civil et la haute industrie, carrières dans lesquelles ils occupent aujourd'hui les premières places. Que ne faisons-nous comme eux ?

Enfin, nous le constatons pour la centième fois, le privilège qu'ont nos Universités et Ecoles de médecine, de donner des degrés conférant *—ipso facto—* le droit de pratiquer, est une des causes les plus sérieuses de l'encombrement dont se plaint notre correspondant. Il nous faut à tout prix un bureau central d'examen, devant lequel les porteurs de diplômes universitaires seront tenus de subir un nouvel et très sérieux examen avant l'obtention de leur licence. De la sorte nous serons efficacement protégés contre les résultats des *examens faciles*.

La création d'un bureau central ne ferait, du reste, que nous mettre sur un pied d'égalité avec la profession médicale de la province d'Ontario où un bureau semblable existe déjà, et nous aurions le privilège de forcer à subir l'examen de rigueur, tous les médecins qui, chaque année viennent d'Ontario ou d'ailleurs, exercer leur art dans la province de Québec.

Voilà autant de points que nous n'avons malheureusement pas le temps de développer comme nous le voudrions, mais que nous soumettons, tels qu'ils sont, à l'examen de notre correspondant de même qu'à celui de la profession entière.